

**TERMS AND CONDITIONS OF SALE  
RESPECTING PRODUCTS DESCRIBED ON FACE HEREOF ("PRODUCTS")  
AND SOLD BY HUBBELL CANADA LP ("HUBBELL")**

1. **PAYMENT TERMS**  
NET 30, unless otherwise specified.
2. **MINIMUM BILLING**  
Minimum Charge on any order will be \$300.00 NET. A service charge of \$30 will be applied for any order less than \$300.
3. **PRICES AND DISCOUNTS**  
Prices and discounts are subject to change without notice. Any order without an accompanying a quotation number will be priced at book price and Hubbell will not honour credit on any price differences resulting. Quotation reference numbers must appear on all applicable line items on your purchase order.
4. **INVOICE DATE**  
Invoices will bear the date of shipment. Blanket order should not span more than 1 calendar year.
5. **BILLING PRICE**  
Orders will be billed subject to prices in effect at date of shipment.
6. **FREIGHT AND SHIPPING TERMS**  
Orders will be shipped F.O.B. Hubbell warehouse, and "FREIGHT ALLOWED" to Customer's warehouse, provided the shipment called for on the order has a net invoice value of \$750 or more for Wiring Device orders, and \$1500 for Lighting orders PER RELEASE with the exception of festoon and conductor bar systems. For Lighting shipments going to Yukon, Nunavut, N.W.T., Newfoundland & Labrador the prepaid minimum increases to \$2500 PER RELEASE. Lighting pole freight prices are F.O.B. point of manufacture and zone freight charges will apply. Consult Customer Service for pricing. HUBBELL WILL NOT ASSUME LIABILITY BECAUSE OF DELAYS IN TRANSIT FOR ANY REASON. Site delivery requirements must be clearly identified on your purchase order. Additional assessorial charges (including call ahead, redelivery, address change, storage, flatbed and tailgate) will be billed separately.
7. **ROUTING OF PREPAID SHIPMENTS**  
Freight allowance to destination is based on the cheapest route as determined by Hubbell. Shipments will be routed and made in any manner requested by Customer, provided Customer assumes the additional transportation and assessorial charges.
8. **SPECIAL PACKING**  
Hubbell reserves the right to charge for special packing, labeling or kitting made at the request of Customer.
9. **CLAIMS FOR SHORTAGES**  
No claim for shortage of Product will be recognized unless reported to Hubbell within thirty days from receipt of shipment at destination.
10. **TITLE AND CLAIMS FOR DAMAGES**  
Title and risk to Products passes to the Customer when Hubbell has delivered the Products to the carrier and holds it receipt. The consignee should file with the carrier any claim for loss or damage in shipment.
11. **TAXES**  
Hubbell shall have the right to add to the sale price an amount equivalent to any sales, import, revenue, excise or other taxes that may be imposed.
12. **CANCELLATIONS**  
Cancellation of orders for non-stock Product, prior to delivery, will not be permitted. All non-stock Product items will be subject to cancellation charges, where applicable. Custom product orders are non-cancellable.
13. **RETURNED PRODUCTS**  
Permission must be obtained in writing from Hubbell Canada LP before any goods are returned. All shipments must be marked clearly with the Returned Goods Permit Number provided for identification; otherwise, goods will not be accepted. All returned goods must be in new condition, in original packaging, in minimum order quantities and in re-saleable condition. Custom manufactured products are non-returnable. If the return of goods is made necessary through any fault of ours, and permission is granted for its return, we will give full credit, including all transportation charges. Any such errors should be reported to Hubbell Customer Service within 48 hours of receipt of shipments. All other return requests are subject to a minimum restocking service charge of 20% and return transportation charges. These charges will be deducted from the credit value of the accepted products. Goods must be securely and carefully packed so as to reach us in good condition. We reserve the right to deduct for any damage sustained in transit. In the event that material is to be returned to the customer, material will be returned freight collect. Material older than 2 years from the Hubbell invoice date are non-returnable.
14. **ERRORS**  
In accepting orders, Hubbell does so with the understanding and agreement that the Product will be charged at current prices, discounts and terms, even though incorrect prices, discounts and terms may appear on the Customer's Purchase Order. Customer will be notified prior to acceptance of the purchase order.
15. **PROPER INSTALLATION**  
Customer covenants with Hubbell that the Product will be installed and inspected in accordance with all relevant statutory requirements.
16. **WARRANTY - LIMITATION OF LIABILITY**  
Hubbell will repair or replace (at its option) any part of the Product delivered hereunder which, under normal and proper use, proves defective in workmanship or material within one year from date of purchase, provided such Product was properly installed and inspected in accordance with all relevant legal requirements. The correction of such defects by repair or replacement shall constitute fulfillment of all Hubbell's obligations with respect to such Product. The liability of Hubbell under this warranty or for any loss or damage to the Product, whether the claim is based on contract or negligence, shall not in any case exceed the cost of correcting defects in the Product as herein provided. Upon the expiration of the warranty period, all liability of Hubbell in respect of the Product shall terminate. Hubbell shall not be liable for special, indirect, incidental or consequential damages. Any Hubbell luminaire or lighting fixture product connected to a supply voltage in excess of 400 volts will not be covered by this warranty. Polycarbonate lens materials may turn yellow with age, and such occurrence will not be covered by this warranty. Lamps supplied with Hubbell luminaires are not covered by this warranty; the warranty of the lamp manufacturer only will apply. Some lamp manufacturers may recommend the use of an enclosure lens with their lamp. Consult your lamp supplier for specific requirements.  
**THIS WARRANTY IS IN LIEU OF ANY OTHER WARRANTIES AND CONDITIONS, EXPRESS OR IMPLIED, STATUTORY OR OTHERWISE, AND NO OTHER WARRANTY OR CONDITION IS GIVEN BY HUBBELL, INCLUDING ANY IMPLIED WARRANTY OR CONDITION OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE.**
17. **ENTIRE AGREEMENT**  
The terms, conditions, warranties and other provisions relating to the sale of Products are those set out above and on the face hereof and all other terms, representations, documents and discussions are superseded; no amendment or other modification to this Agreement shall be binding upon Hubbell unless specifically agreed to in writing by Hubbell.
18. **QUALIFICATIONS**  
The possession of the cost sheet does not entitle the holder to any of the prices and terms stated herein unless he has been appointed an official distributor for the products of Hubbell Canada LP.



## CONDITIONS DE VENTE POUR LES PRODUITS DÉSIGNÉS (LES « PRODUITS ») AU RECTO ET VENDUS PAR HUBBELL CANADA LP (« HUBBELL »)

### 1. MODALITÉS

NET À 30 JOURS, sauf indication contraire.

### 2. FACTURATION MINIMALE

Facturation minimale de 300 \$ NETS par commande, sauf autorisation différente. Un frais de service de 30 \$ sera appliqué à toute commande de moins de 300 \$.

### 3. PRIX ET ESCOMPTE

Les prix et les escomptes peuvent changer sans avis. Une commande qui n'est pas accompagnée d'un numéro de soumission sera facturée aux prix courants et Hubbell n'offrira aucun crédit advenant une différence de prix. Tous les numéros de référence de devis doivent apparaître sur tous les articles applicables sur votre commande d'achat.

### 4. DATE DE FACTURATION

Les factures porteront la date du jour d'expédition de la commande. Les commandes permanentes ne devraient pas dépasser une durée d'un (1) an civil.

### 5. PRIX DE FACTURATION

Les commandes seront facturées aux prix en vigueur à la date de l'expédition.

### 6. CONDITIONS D'EXPÉDITION ET DE TRANSPORT

Les commandes sont expédiées F. À B. à l'entrepôt de Hubbell et à « PRIX DE LIVRAISON UNIFORME » jusqu'à l'entrepôt du client en autant que la valeur nette de facturation pour l'envoi soit de 750 \$ ou plus pour les commandes d'appareils de câblage, et 1500 \$ pour les appareils d'éclairage PAR ENVOI, à l'exception de l'éclairage sous châssis et les systèmes de barre conductrice. Pour les expéditions de produits d'éclairage au Yukon, Nunavut, T.-N.-O. et Terre-Neuve-Labrador, la somme prépayée minimum augmente à 2500 \$ PAR ENVOI. Le prix des poteaux est F. À B. au point de manufacture et les frais de livraison par zone s'appliqueront. Consultez le Service à la clientèle à cet effet. HUBBELL NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES RETARDS DE LIVRAISON, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE. Les exigences relatives à la livraison sur le site doivent être indiquées clairement sur votre commande d'achat. Tout frais accessoire (y compris pour appels à l'avance, livraison subséquente, changement d'adresse, entreposage, remorque et hayon) sera facturé séparément.

### 7. ACHEMINEMENT DES LIVRAISONS EN PORT PAYÉ

La livraison en port payé est basée sur le mode le plus économique, tel qu'établi par Hubbell. Les livraisons seront acheminées et faites selon les préférences du client en autant que le client assume les frais additionnels de transport et accessoires.

### 8. EMBALLAGE SPÉCIAL

Hubbell se réserve le droit de facturer le coût d'un emballage spécial, d'un étiquetage spécial ou d'une mise en trousse spéciale demandée par un client.

### 9. DEMANDE D'INDEMNISATION POUR PÉNURIE

Aucune demande d'indemnisation pour pénurie de produits ne sera reconnue à moins que la pénurie ne soit rapportée à Hubbell dans les trente jours suivant la réception au point de livraison.

### 10. DROIT DE PROPRIÉTÉ ET INDEMNISATION POUR DOMMAGES

Le droit de propriété et la responsabilité concernant les produits deviennent la propriété du client dès que Hubbell remet les produits au transporteur et possède l'avis de réception. Le destinataire doit diriger toute demande d'indemnité pour perte ou dommage directement au transporteur.

### 11. TAXES

Hubbell se réserve le droit d'ajouter au prix de vente, tout montant équivalent aux taxes de vente ou d'importation, droits sur les revenus, taxes d'accises ou autres qui doivent être imposées.

### 12. ANNULATIONS

L'annulation avant livraison de commandes de produits hors stock n'est pas permise. Tous les items hors stock sont subordonnés de frais d'annulation, le cas échéant. Les commandes de produit sur mesure ne peuvent pas être annulées.

### 13. PRODUITS RETOURNÉS

Il faut obtenir une permission écrite de Hubbell Canada LP avant de pouvoir retourner quelque produit que ce soit. Tous les renvois doivent porter clairement le numéro de permis de renvoi fourni aux fins d'identification; autrement, les marchandises seront refusées. Tous les produits renvoyés doivent être à l'état neuf, dans l'emballage original, en quantité minimum, et revendables. Les produits fabriqués sur mesure ne sont pas remboursables. Si un retour doit être fait suite à une erreur de notre part et que vous avez obtenu permission de faire le renvoi, nous vous accorderons un crédit pour la valeur totale, frais de transport inclus. Une telle erreur doit être rapportée au service à la clientèle de Hubbell dans les 48 heures de la réception de la livraison. Toute autre demande de renvoi sera subordonnée de frais minimaux de remise en stock de 20 pour cent et de frais de transport de renvoi. Ces frais seront déduits du crédit accordé sur les produits acceptés. Les produits doivent être soigneusement emballés afin d'assurer qu'ils soient reçus en bon état. Nous nous réservons le droit de réduire le crédit si des dommages surviennent en cours de transport. Dans le cas où le matériel doit être renvoyé à l'acheteur, il sera expédié aux frais du consommateur. Les matériaux âgés de plus de 2 ans à compter de la date sur la facture Hubbell sont non-remboursables.

### 14. ERREURS

Il est entendu et convenu que les commandes acceptées par Hubbell seront facturées en fonction des prix, des escomptes et des modalités en cours, même si des prix, des escomptes et des modalités inexacts puissent figurer sur le bon d'achat du client. Le client sera avisé avant l'acceptation du bon de commande.

### 15. INSTALLATION APPROPRIÉE

Le client s'engage envers Hubbell à installer et inspecter le produit conformément à toutes les exigences juridiques en vigueur.

### 16. GARANTIE - LIMITE DE RESPONSABILITÉ

Hubbell (à sa discrétion) réparera ou remplacera toute partie d'un produit livré aux termes de la présente qui, en usage normal et approprié, présente un vice de matière ou de fabrication au cours de la première année suivant la date d'achat, en autant que ledit produit ait été installé correctement et inspecté conformément à toutes les exigences juridiques en vigueur. Rectifier le vice par une réparation ou remplacement représente la seule et entière obligation de Hubbell concernant un tel produit. La responsabilité de Hubbell au titre de cette garantie ou pour toute perte du produit ou tout dommage au produit, que la réclamation soit fondée sur contrat ou une négligence, ne pourra en aucun cas être supérieure au coût de la rectification du vice du produit, tel que prévu ici. La responsabilité de Hubbell concernant le produit prend fin à l'échéance de la période de garantie. Hubbell ne peut être tenue responsable de quelque dommage spécial, indirect, fortuit ou consécutif que ce soit. Aucun luminaire ou appareil d'éclairage Hubbell branché à une alimentation de plus de 400 volts ne sera couvert par cette garantie. Les lentilles de polycarbonate peuvent jaunir avec le temps et un tel changement n'est pas couvert par cette garantie. Les ampoules fournies avec les luminaires de Hubbell ne sont pas couvertes par cette garantie; seule la garantie du fabricant des ampoules s'applique. Certains fabricants d'ampoules peuvent recommander l'utilisation d'une boîte autour de leurs ampoules. Renseignez-vous sur ces exigences particulières auprès de votre fournisseur d'ampoules.

CETTE GARANTIE REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE OU CONDITION, EXPRESSE OU EXPLICITE, OBLIGATOIRE OU AUTRE, ET HUBBELL N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION, Y COMPRIS LA GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE BONNE VENTE OU D'APTITUDE À FOURNIR UNE TACHE PARTICULIÈRE.

### 17. CONTRAT COMPLET

Les termes, les conditions, les garanties et toutes les autres provisions liés à la vente des produits sont établis au recto de la présente, et remplacent tout autre terme, toute autre représentation, tout autre document et toute autre discussion. Aucun changement ni aucune autre modification à ce contrat n'engagera Hubbell à moins que Hubbell ni consente spécifiquement par écrit.

### 18. RÉSERVE

Le fait de posséder la feuille de devis ne donne pas au détenteur le droit aux prix ou aux modalités stipulées sur cette feuille, à moins qu'il n'ait été nommé distributeur agréé des produits de Hubbell Canada LP.

